



Informations sur vos occupations professionnelles durant la période du confinement
(du 18 mars 2020 au 17 mai 2020)¹

Numéro de registre national:

Votre numéro de compte bancaire (au cas vous seriez reconnu) :

Au cours de la période susmentionnée :

je n'ai pas pu travailler depuis mon domicile :

- pour les périodes : du / / au / /
du / / au / /
du / / au / /

- les jours suivants : le / / / / / /
le / / / / / /
le / / / / / /
le / / / / / /

Le télétravail n'était pas (toujours) possible parce que (merci de détailler la raison)

.....
.....
.....
.....

Il n'était pas possible de respecter la mesure de distanciation sociale d'1m50 car (merci de détailler la raison)

.....
.....
.....

Je déclare sur l'honneur que les informations renseignées ci-dessus sont sincères et véritables

Prénom et nom:

Date: / /

Signature:

¹ Ces informations vous sont demandées dans le cadre de l'arrêté royal n°39 du 26 juin 2020, modifiant l'arrêté royal du 28 mars 1969 dressant la liste des maladies professionnelles donnant lieu à réparation et fixant les critères auxquels doit répondre l'exposition au risque professionnel pour certaines d'entre elles en raison du Covid-19, publié au Moniteur Belge le 8 juillet 2020